

QUEEN
HF
1479
. I5714
1996/97
v. 13

13

Poissons et fruits de mer

Stratégie canadienne
pour le commerce
international

1996-1997



Equipe Canada • Team Canada

Stratégie canadienne pour le commerce international

La Stratégie comprend un **Aperçu** présentant les priorités du Canada en matière d'expansion du commerce international, ainsi qu'une série de **stratégies sectorielles** accompagnées de listes d'activités internationales. Les documents suivants sont actuellement disponibles :

Aperçu

- | | |
|---|---|
| 1. Technologies de fabrication de pointe | 14. Industrie forestière |
| 2. Aérospatiale et défense | 15. Technologies de l'information et télécommunications |
| 3. Agriculture, aliments et boissons | <i>Aperçu</i> |
| 4. Arts et industries culturelles | <i>Matériel et services de télécommunications</i> |
| 5. Automobile | <i>Produits logiciels, services informatiques et nouveaux médias</i> |
| 6. Bio-industrie | <i>Géomatique</i> |
| 7. Services commerciaux, professionnels et d'éducation | <i>Ordinateurs, matériel périphérique et instruments</i> |
| 8. Produits chimiques, matières plastiques, matériaux de pointe | <i>Composants électroniques</i> |
| 9. Produits et services de construction | 16. Produits et services médicaux et de santé |
| 10. Biens de consommation | <i>Appareils médicaux</i> |
| <i>Vêtement</i> | <i>Produits pharmaceutiques</i> |
| <i>Textiles</i> | <i>Soins de santé</i> |
| <i>Chaussure</i> | 17. Métaux, minéraux et équipement, services et technologies connexes |
| <i>Articles de sport</i> | 18. Produits pétroliers et gaziers, et matériel d'exploitation de l'énergie |
| <i>Bateaux de plaisance et équipement connexe</i> | 19. Matériel et technologies d'exploitation des ressources |
| <i>Outils, quincaillerie et articles ménagers</i> | <i>Technologies, machines et équipement agricoles</i> |
| <i>Meubles résidentiels</i> | <i>Technologies océanographiques et maritimes</i> |
| <i>Meubles commerciaux et meubles pour établissements publics</i> | 20. Industrie spatiale |
| <i>Articles-cadeaux et articles d'artisanat</i> | 21. Tourisme |
| 11. Équipement et services de production d'électricité | 22. Matériel de transport urbain et ferroviaire |
| 12. Industrie de l'environnement | |
| 13. Poissons et fruits de mer | |

Pour obtenir d'autres exemplaires de l'Aperçu ou des exemplaires des stratégies sectorielles, composer le 1-800-267-8376.

À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

NOV - 4 1996

Queen
HF
1479
J5714
1996/97
V. 13

Le secteur canadien de la pêche (poissons et fruits de mer) est constitué de nombreuses entreprises spécialisées dans la transformation et la commercialisation du poisson, des crustacés et des plantes et animaux marins ainsi que de leurs sous-produits tels que la farine et l'huile de poisson. Ces entreprises transforment le poisson que leur livrent les pêcheurs canadiens de même que le poisson produit par les établissements aquicoles canadiens (piscicultures) ou importé de fournisseurs étrangers pour transformation ultérieure au Canada.

Situation intérieure

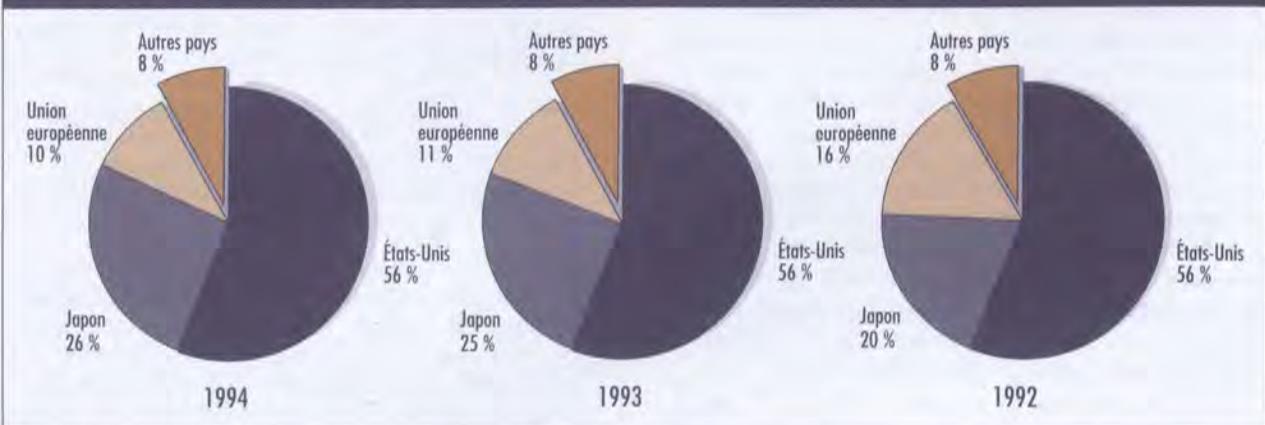
Les débarquements totaux au Canada sont passés de 1,1 million de tonnes en 1993 à 947 564 tonnes en 1994. La valeur des débarquements de 1994 (1,55 milliard de dollars) a peu varié par rapport aux niveaux de 1993. Sur la côte atlantique, les débarquements de poisson de fond ont diminué de 51 p. 100 pour s'établir à 140 826 tonnes en 1994. La valeur totale de ces débarquements a diminué de 36 p. 100 pour se situer à 119 millions de dollars. Les débarquements d'espèces pélagiques ont atteint 232 996 tonnes en 1994, soit une baisse de près de 50 000 tonnes, pour une valeur de 61,5 millions de dollars, contre 74 millions de dollars l'année précédente. Les débarquements de crustacés ont atteint 277 046 tonnes en 1994, soit une augmentation de 6,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. La valeur des débarquements de crustacés s'est chiffrée à 855 millions de dollars en 1994, une hausse d'environ 35 p. 100 par rapport à 1993.

Sur la côte du Pacifique, les débarquements ont atteint 281 456 tonnes en 1994, soit à peu près le même niveau qu'en 1993 (279 984 tonnes), mais leur valeur est passée de 423 millions de dollars en 1993 à 448 millions de dollars en 1994. Les débarquements de crustacés, de 26 789 tonnes en 1993, sont passés à 26 401 tonnes en 1994; la valeur de ces débarquements a augmenté de 27 p. 100 pour atteindre 94 millions de dollars en 1994.

Les débarquements de la pêche intérieure ont diminué de 691 tonnes pour s'établir à 36 000 tonnes en 1994. La valeur totale de ces débarquements a été de 75 millions de dollars, soit un million de moins que l'année précédente.

En 1994, la production halieutique canadienne était évaluée à 3,2 milliards de dollars, contre 2,9 milliards de dollars en 1993. Du point de vue de la valeur, le Canada exporte 88 p. 100 de sa production de poisson vers une centaine de pays. En 1994, le Canada a exporté 441 606 tonnes de produits du poisson, d'une valeur de 2,83 milliards

Figure 1
Exportations canadiennes de poissons et de fruits de mer par destination (en pourcentage), 1994 par rapport à 1992 et à 1993



Source : Statistique Canada, Division du commerce international

de dollars, comparativement à 2,57 milliards de dollars en 1993. La croissance des exportations peut être attribuée aux produits d'élevage et aux crustacés de valeur élevée exportés surtout vers les États-Unis et le Japon. Le Canada occupe actuellement le cinquième rang dans le monde en ce qui a trait à la valeur des exportations de fruits de mer. Le marché intérieur a perdu de son importance car il est tombé de 24 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie en 1992 à 13 p. 100 en 1994.

C'est dans la région atlantique du Canada que la pêche commerciale est la plus importante. La production totale a atteint 2,1 milliards de dollars en 1994. Suite à la diminution importante des stocks de poisson de fond, les principales usines de transformation de la région se sont restructurées et diversifiées au niveau à la fois de la provenance de leurs matières premières et de leurs produits finis. Le secteur de la transformation de la côte atlantique regroupe environ 900 établissements, qui emploient plus de 60 000 personnes.

Sur la côte du Pacifique, l'industrie de la pêche comprend environ 200 établissements de transformation. En moyenne, elle y emploie mensuellement quelque 5 700 personnes, mais ce chiffre varie considérablement en fonction des saisons. La valeur de la production était de 0,9 milliard de dollars en 1994, soit le même niveau qu'en 1993. Le saumon représentait 45 p. 100 de la production totale (contre 46 p. 100 en 1993) et le hareng s'est maintenu à 20 p. 100. Le saumon en conserve, le saumon frais et le saumon congelé représentaient 95 p. 100 de la valeur de la production de saumon (contre 80 p. 100 en 1993). Le nombre des espèces commerciales de poisson capturées dans les eaux de la Colombie-Britannique est passé de 20 en 1971 à plus de 80 en 1994.

En 1994, la pêche au flétan du Pacifique, à la morue charbonnière et à la panope, qui sont des espèces protégées, a continué d'être gérée au moyen de contingents transférables (CT) individuels. Les CT présentent des avantages, notamment la valeur accrue des débarquements, la réduction des coûts de la pêche et une meilleure répartition des contingents attribués. Un régime de CT réglementé, depuis 1989, la pêche au flétan et la pêche à la panope et, depuis 1990, la pêche à la morue charbonnière. En 1995, un système de CT a été adopté pour l'oursin rouge et l'oursin vert ainsi que pour le concombre de mer.

L'industrie aquicole du Canada va de la petite exploitation familiale à la grande multinationale intégrée. Actuellement, le saumon, les huîtres, la truite et les moules sont les principales espèces produites par le secteur aquicole. Le pétoncle, l'asari et l'omble de l'Arctique ont atteint le stade de la commercialisation, mais la production totale de ces espèces demeure faible. Le secteur de l'approvisionnement et des services de l'industrie piscicole a généré des ventes (ventes intérieures et d'exportation) de plus de 275 millions de dollars en 1994. La valeur totale de la production aquicole (à l'exploitation) au Canada a dépassé 300 millions de dollars en 1994, contre 259 millions de dollars en 1992.

La valeur de la production aquicole continue de dépasser, dans le cas de la truite, du saumon, des moules et des huîtres, la valeur au débarquement des espèces sauvages. En 1994, la production de saumon d'élevage a atteint 259 000 tonnes et sa valeur à l'exploitation se chiffrait à 245 millions de dollars.

L'industrie canadienne recourt à plusieurs moyens pour innover et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Sur la côte Ouest et sur la côte Est en particulier, l'industrie de la pêche s'est adaptée avec un certain succès aux nouvelles réalités des années 1990 et même du XXI^e siècle. Par exemple :

- les coentreprises, les échanges de technologie et les ententes de mise en marché avec des entreprises du Japon, des États-Unis et de pays d'Europe sont en hausse;
- dans le domaine de la technologie de la transformation et de la post-transformation des produits (recherches sur l'ozonisation, traitement des eaux usées), des initiatives de coopération préconcurrentielle importantes ont été entreprises pour accroître la compétitivité et assurer la conservation de la ressource;
- Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse sont parvenues à obtenir quelque 100 000 tonnes des matières premières dont elles avaient besoin en s'approvisionnant sur les marchés étrangers, et ont réussi à commercialiser ces produits;
- l'industrie de la côte Ouest a réussi à accroître sa pénétration du marché américain et se tourne aujourd'hui vers des régions en croissance telles que la Nouvelle-Zélande et l'Amérique latine, en particulier le Mexique. Les marchés établis du Japon et d'Europe de l'Ouest seront conservés.

Principales mesures bilatérales

Le Canada bénéficie d'un accès privilégié aux marchés des États-Unis grâce à l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis, qui prévoit l'élimination progressive de tous les droits de douane sur dix ans (d'ici 1998).

L'industrie canadienne demeure préoccupée par les pratiques américaines d'inspection à la frontière, un régime apparemment imprévisible, surtout en ce qui concerne les expéditions de poisson frais. Les travaux se poursuivent au sein du Groupe de travail technique chargé du poisson et des produits de la pêche, établi en vertu de l'ALE. Les échanges techniques se poursuivent, notamment pour la formation transfrontière du personnel d'inspection et la liaison électronique des bases de données de l'inspection. On est parvenu à établir des équivalences dans les mesures prises pour évaluer la qualité des produits du poisson de fond congelés.

Les États-Unis mettent actuellement la touche finale à leur programme « point de contrôle critique de l'analyse des risques » (HACCP). Au Canada, tous les établissements sous réglementation fédérale ont mis en application le Programme de gestion de la qualité (PGQ), programme qui s'inspire du HACCP et qui fournit une garantie supplémentaire que les produits de la pêche canadiens sont conformes aux exigences réglementaires. On pense que le Canada et les États-Unis pourront conclure un accord de reconnaissance réciproque, ce qui facilitera l'accès aux marchés.

Les travaux progressent en vue de l'harmonisation des normes sensorielles utilisées par les deux pays. On s'attend à une déclaration d'équivalence concernant les programmes d'inspection des mollusques.

Aux termes du programme canado-américain d'inspection à la frontière, le Canada a modifié sa politique sur la listeria en novembre 1994.

À la suite d'échanges avec le Canada, la Nouvelle-Zélande a levé l'interdiction d'importer du saumon sauvage du Pacifique vendu éviscéré et sans tête.

Mesures multilatérales

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), fondé sur le modèle de l'ALE, comprend le Mexique, qui doit éventuellement éliminer les droits sur les importations des produits de la

pêche en provenance du Canada et des États-Unis. Les droits de douane ont déjà été éliminés pour un certain nombre d'espèces qui intéressent le Canada, notamment le saumon de l'Atlantique, le saumon du Pacifique, le crabe, le merlu, le hareng, le maquereau, l'aiglefin et le poisson fumé et séché. En outre, les droits de douane seront éliminés sur cinq ans pour le homard, les pétoncles, les moules, les huîtres, le flétan et le poisson préparé et transformé, et sur dix ans pour les filets de poisson congelés. Les licences mexicaines d'importation pour le homard ne sont plus nécessaires.

En décembre 1994, les signataires de l'ALENA ont entamé des négociations sur l'accès du Chili à l'Accord.

Avec l'Accord de 1994 de l'Uruguay Round, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a fait place à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, depuis janvier 1995, a amélioré l'accès du Canada aux marchés de nombreux pays – notamment le Japon, qui réduira ses tarifs douaniers de 30 p. 100. La Corée a abaissé de 45 p. 100 ses tarifs douaniers, qui se situent actuellement dans une fourchette de 10 à 20 p. 100. L'Union européenne (UE) ramènera à une fourchette de 7,5 à 12 p. 100 les tarifs douaniers qu'elle applique à de nombreux produits du poisson de fond présentant de l'intérêt pour le Canada. Des débouchés se présenteront aussi dans les pays en développement, où les droits de douane seront réduits d'environ 30 p. 100 et consolidés.

Les entreprises canadiennes bénéficient également d'un meilleur accès aux marchés de l'UE, depuis qu'a été reconnue, en 1993, l'équivalence du système canadien d'inspection du poisson, qui se fonde sur le Programme de gestion de la qualité. Ainsi, depuis janvier 1993, les pays membres de l'UE ont beaucoup réduit leurs inspections. Les produits de la pêche qui ne profitent pas de cette dérogation pour l'instant sont les mollusques vivants et les produits d'élevage vivants, en raison de préoccupations relatives à la santé du poisson et aux maladies transmissibles. On s'efforcera de conclure des accords en 1996 relativement à ces produits, pour en faciliter l'accès aux marchés de l'UE.

Certains s'inquiètent du fait qu'un accord vétérinaire mondial de reconnaissance mutuelle portant sur la viande et les produits de la pêche, proposé par l'UE, pourrait réduire les avantages dont jouit actuellement le Canada aux termes de

la décision 93/495/CEE de la Commission (un accord d'équivalence énonçant les conditions d'importation des produits de la pêche du Canada dans l'UE). Dans le même ordre d'idées, l'UE a également proposé des fréquences minimales d'échantillonnage sur les importations, ce qui pourrait entraîner des coûts supplémentaires et des retards pour les produits canadiens exportés vers l'Europe. Le Canada a demandé que la directive de reconnaissance mutuelle pour le poisson et les produits de la pêche continue de s'appliquer pendant les négociations sur un accord vétérinaire mondial.

Des discussions tenues avec l'UE, aux termes de l'Accord de reconnaissance mutuelle, ont permis, dans le cas de la France en particulier, d'éliminer les restrictions d'accès découlant de procédures d'inspection arbitraire; en juin 1995, des négociations ont eu lieu en vertu de l'article 22 de l'OMC, sur le classement des pétoncles.

Une série de protocoles d'entente ont été conclus pour l'inspection, l'homologation, la coopération technique, le commerce et les échanges d'information. De tels accords sont maintenant en vigueur avec l'Australie, le Japon, la Thaïlande, les Philippines et l'Islande.

Contexte international

Les prises mondiales annuelles de poisson et de crustacés (aquaculture comprise) ont atteint le niveau record de 101,4 millions de tonnes en 1993, soit une augmentation de 3,4 p. 100 par rapport au niveau de 1992 (98,8 millions de tonnes). L'accroissement des débarquements était presque entièrement attribuable à l'aquaculture, qui représentait 16 millions de tonnes en 1993, soit 16 p. 100 de la production mondiale.

Jusqu'à un tiers des prises mondiales totales de poisson et de crustacés ont été transformées en farines de poisson, huiles et autres produits industriels. L'aquaculture représentait quelque 23 p. 100 de la production de poisson destinée à la consommation humaine. Au niveau mondial, on observe une stagnation, voire une diminution, des prises mondiales de poisson sauvage, et la répartition des prises s'est modifiée. D'ici l'an 2010, la population mondiale devrait atteindre 7 milliards d'habitants; 92 p. 100 de la hausse se produira dans les pays en développement. La demande de poisson comestible devrait donc augmenter de 19 millions de tonnes par rapport au niveau de 72,3 millions de tonnes, enregistré en 1993.

Les produits d'élevage combleront une part croissante des besoins. La production aquicole mondiale a connu une augmentation annuelle de 13,6 p. 100 jusqu'en 1984 et de 9 p. 100 de 1984 à 1992. En 1993, 65 p. 100 de la production aquicole provenait de l'élevage en eau douce et 35 p. 100, de l'élevage en eau de mer. Les espèces marines forment une proportion étonnamment faible de la production aquicole; ainsi, le saumon représente à peine 7 p. 100 de la production totale. L'Asie fournit 84 p. 100 de l'ensemble de la production aquicole, la Chine représentant 60 p. 100 de ce pourcentage. La production aquicole totale devrait atteindre 19,6 millions de tonnes d'ici l'an 2000.

Il y a 20 ans, les pays développés effectuaient plus de 60 p. 100 des prises de poisson sauvage; aujourd'hui, la situation s'est inversée et ce sont les pays en développement qui détiennent ce pourcentage. Le rôle accru de la Chine, qui surpasse aujourd'hui à la fois le Japon et l'ex-Union soviétique, illustre bien ce renversement de la situation. En 1993, la Chine a enregistré des débarquements de 17,5 millions de tonnes. Elle se classait au premier rang pour la quatrième année consécutive, devant le Pérou, le Japon et le Chili. Le Canada est descendu au 18^e rang, avec 1,25 million de tonnes.

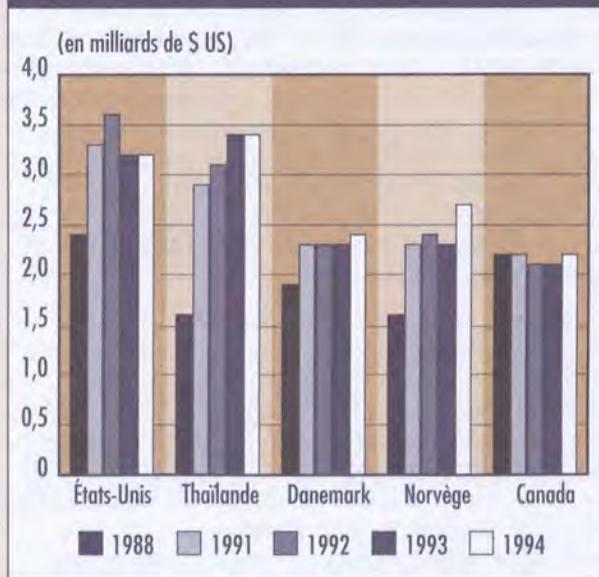
Cent quarante-trois pays sont membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), mais 35 d'entre eux produisent 98 p. 100 du volume de poissons et de fruits de mer et 96 p. 100 de la valeur brute en dollars. Vingt pays accaparent 80 p. 100 des prises en mer, et 11 pays se partagent 85 p. 100 de la production aquicole mondiale.

Le volume du commerce international du poisson a augmenté de façon substantielle au cours des dernières décennies. La quantité de poissons et de produits de la pêche mis en vente sur le marché international n'a cessé de croître en 1993, mais la valeur globale des exportations de poisson a chuté à 40 milliards de dollars américains.

Le problème de l'accès

Le Canada a pu bénéficier de réductions tarifaires issues des sept rondes de réductions multilatérales des tarifs du GATT, mais certaines barrières tarifaires et non tarifaires (licences d'importation, contingents, normes techniques, règlements sanitaires, etc.) entravent encore l'accès du Canada aux marchés étrangers. De

Figure 2
Cinq principaux exportateurs de poisson
dans le monde



Source : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et ministère des Pêches et des Océans du Canada

plus, les droits de douane sont beaucoup plus élevés pour les produits à transformation plus poussée. Dans l'UE par exemple, les droits de douane demeurent plus élevés que dans de nombreux pays en développement. Le Canada continue de demander des réductions tarifaires et l'élimination des barrières non tarifaires au moyen de négociations bilatérales et multilatérales.

Facteurs environnementaux

Les organismes responsables adoptent graduellement des méthodes de gestion plus globales; il ne s'agit plus de gérer une espèce donnée, mais l'écosystème tout entier.

Les prises accessoires d'espèces marines non recherchées dans une pêche donnée — parce que la taille est trop petite ou pour des raisons d'ordre économique, réglementaire et culturel — totalisent 27 millions de tonnes par année, soit un tiers du volume des prises destinées à la consommation. D'après une étude récente de la FAO, 60 p. 100 des prises accessoires pourraient être éliminées dans cinq ans en utilisant les engins sélectifs qui existent actuellement.

Au printemps 1994, le gouvernement du Canada a approuvé la phase II du Plan d'action des Grands

Lacs (GLAP 2000), qui comprend la restauration des zones dégradées, la prévention de la pollution et la lutte contre la pollution, la protection des écosystèmes et de la santé de l'homme, et la gestion intégrée des écosystèmes. Le Plan d'action va dans le sens des engagements pris par le Canada aux termes de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Sur la côte du Pacifique, le Canada continue de faire pression dans le sens de la conservation et de l'équité, principes de base du Traité sur le saumon du Pacifique signé par le Canada et les États-Unis en 1985. Le Traité a expiré en 1992 et, en 1993, un arrangement d'une durée d'un an a été négocié. Aucune entente n'a été conclue en 1994. En 1995, les discussions en vue de mettre en place des programmes de gestion intégrée de la pêche du saumon n'ont mené à aucune entente.

En octobre 1994, le Programme d'aménagement de l'estuaire du fleuve Fraser (FREMP) a été prorogé. Le Programme a été institué pour faciliter la mise en application de concepts liés au développement durable de l'estuaire du fleuve Fraser en adoptant des objectifs communs, en coordonnant les activités et en élaborant des plans d'aménagement. Le fleuve Fraser est le plus important cours d'eau à saumon du Canada et les pressions exercées en vue de son aménagement sont parmi les plus fortes au pays.

En décembre 1994, des délégations du Canada et des États-Unis ont achevé des négociations sur un accord provisoire concernant la conservation du saumon du Yukon. Cet accord prévoit l'établissement d'un groupe spécial qui entreprendra des projets de restauration et de mise en valeur du saumon d'origine canadienne dans le fleuve Yukon. Les négociations se poursuivent en vue de conclure un accord à long terme permettant de mettre en place un cadre permanent de conservation et de partage des prises entre le Canada et les États-Unis.

L'Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique Nord (PICES) a été constituée par une convention en mars 1992. Les pays membres sont le Canada, la Chine, le Japon, la Russie et les États-Unis. PICES est un forum scientifique dans lequel sont abordées diverses questions comme le changement climatique de la planète et ses effets sur les ressources marines du Pacifique Nord, la prévision des effets des déversements d'hydrocarbures, des débris en mer et d'autres polluants, et la survie, en mer, du saumon et de la truite arc-en-ciel. La troisième réunion de l'Organisation a eu lieu à Nemuro (Japon) en octobre 1994.

La Commission des poissons anadromes du Pacifique Nord (NPAFC) a été constituée par une convention en février 1993; elle a remplacé la Commission internationale de pêches du Pacifique Nord. Les pays membres sont le Canada, le Japon, la Russie et les États-Unis. Aux termes de la convention, ces pays ont convenu d'interdire la pêche sélective du saumon en haute mer dans la partie nord de l'océan Pacifique. Ils ont également décidé d'unir leurs efforts pour empêcher d'autres pays de pêcher le saumon en haute mer et de s'adonner au trafic du saumon capturé illégalement. À la seconde réunion de la Commission, tenue à Vladivostok (Russie) en octobre 1994, les agents chargés de l'exécution de la convention ont examiné les mesures de surveillance et de patrouille et se sont engagés à continuer d'assurer, en 1995, les patrouilles par avion et par bateau.

Principaux enjeux

La surpêche faite par les étrangers pose encore des difficultés dans certaines parties du plateau continental canadien de l'Atlantique situées à l'extérieur de la zone de 200 milles — le nez et la queue du Grand Banc et le Bonnet Flamand. Cette pêche a été effectuée principalement par des parties non contractantes de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), y compris des bateaux battant pavillon de complaisance et des bateaux non immatriculés. Le projet de loi C-29, dont les règlements sont entrés en vigueur le 25 mai 1994, permet au Canada d'appliquer diverses mesures appropriées, y compris l'arraisonnement des bateaux battant pavillon de complaisance et des bateaux non immatriculés pêchant certains stocks chevauchant sur le nez et la queue du Grand Banc et du flétan du Groenland sur le Bonnet Flamand.

Les stocks traditionnels de poisson de fond du Canada sont presque épuisés, et les derniers relevés scientifiques ne sont pas encourageants. Actuellement, il semble qu'il faudra compter plus de dix ans avant que les stocks ne se rétablissent, surtout les stocks de morue de la côte nord-est de Terre-Neuve et du Grand Banc. Pour que les stocks de morue et de poissons plats du Grand Banc se rétablissent, il faudrait que le Canada puisse mettre un terme aux pratiques de pêche des flottes hauturières étrangères.

Les mesures d'adaptation structurelle visent à faire correspondre la capacité des flottes hauturières aux ressources de poisson disponibles. Une de ces mesures, le système d'octroi de licences,

n'a pas la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des ressources; elle n'a pas non plus permis de s'adapter aux inventions techniques, parce que l'octroi des licences était lié à la taille et à l'équipement des navires. Dans les pêches, l'adaptation structurelle est un processus lent. Les navires qu'on retire d'une flotte sont souvent remplacés par des navires pouvant capturer plus de poisson. La valeur de remplacement de l'ensemble des navires de pêche commerciale est presque la même que la valeur de tous les autres navires (173,2 milliards de dollars pour les navires de pêche contre 220,2 milliards de dollars pour les navires marchands).

La conservation et l'aménagement des pêches sont des activités très coûteuses. Comme le phénomène de la privatisation s'intensifie, l'industrie jouera un rôle financier accru dans les décisions touchant la conservation et l'aménagement, et elle leur sera associée de plus près. Par exemple, en raison des compressions budgétaires de l'État, l'industrie australienne et l'industrie japonaise, grâce à des mesures de partage des coûts, participent activement à l'établissement des priorités en matière de recherche sur la conservation et l'aménagement.

Parmi les autres défis que doit relever le secteur canadien des pêches, mentionnons les effets de la mondialisation, laquelle entraîne une concurrence accrue de la part de la Chine et de la Fédération de Russie, où les salaires sont faibles. La mondialisation oblige de plus en plus ce secteur à rechercher des partenariats stratégiques (par exemple avec la Namibie et l'Afrique du Sud) afin d'obtenir les matières premières nécessaires à son industrie de la transformation. En outre, pour profiter des possibilités d'investissement et favoriser l'automatisation des processus de transformation et l'adaptation des procédés biotechnologiques, tous les intervenants devront collaborer à l'amélioration de la performance commerciale du Canada.

Orientation stratégique

Stratégie d'accès aux marchés

Étant donné la conclusion des négociations de l'Uruguay Round, l'accent sera mis sur l'élimination des barrières non tarifaires (BNT), sauf dans certains cas où il est possible d'obtenir des tarifs douaniers inférieurs grâce aux mécanismes de l'ALENA, et sur la négociation de tarifs non consolidés plus faibles.

Comme le nombre des BNT augmente sans cesse, le gouvernement, de concert avec l'industrie, maintiendra et tiendra à jour le répertoire des barrières tarifaires et non tarifaires applicables au poisson et présentera à l'industrie et aux groupes consultatifs sectoriels des rapports réguliers sur les efforts qu'il déploie pour régler les problèmes.

Avec la collaboration du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), le ministère des Pêches et des Océans (MPO) examinera des mesures importantes concernant :

l'Australie

- déterminer si le Canada doit tenir des consultations, dans le cadre de l'OMC, basées sur le document provisoire, diffusé en mai 1995, sur l'évaluation du risque lié à l'importation;

le Japon

- s'inspirer de la suspension récente des lignes directrices administratives et des droits de douane pour se diriger vers une libéralisation accrue des droits de douane, des contingents d'importation et des suspensions autonomes d'autres lignes directrices;

la Corée du Sud et Taïwan

- suivre de près l'engagement de la Corée du Sud — pris suivant les obligations qu'elle a contractées dans le cadre du GATT et de l'OMC — d'éliminer ses contingents d'importation d'ici 1997 et, dans des entretiens bilatéraux, aborder les barrières non tarifaires de Taïwan, dans la perspective de l'accession de ce pays à l'OMC;

le Mexique

- vers la fin de 1995, négocier des réductions tarifaires accélérées relativement aux sardines en conserve;

l'ALENA

- suivre de près les négociations avec le Mexique relatives aux nouvelles règles sur les subventions, les droits compensateurs et les mesures antidumping pour protéger les intérêts de l'industrie de la pêche;

l'UE

- chercher à améliorer l'accès aux marchés pour les importations fortement contingentées et à obtenir une réduction unilatérale des droits de douane applicables au hareng, au saumon fumé, au homard transformé et aux huîtres fraîches, dont les stocks sont insuffisants ou qui ne sont pas produits en Europe;

l'OMC

- poursuivre les négociations pour obtenir des réductions maximales des droits de douane à mesure que d'autres pays se conforment aux conditions d'accès à l'OMC (la Chine, Taïwan, la Russie, l'Ukraine et les pays baltes, auxquels vient de s'ajouter l'Arabie saoudite);

les États-Unis

- poursuivre les négociations — au sein du Groupe de travail technique sur l'inspection du poisson et des produits de la pêche — sur l'harmonisation des systèmes et des marques d'inspection de même que sur la mise à jour de l'Accord de 1948 sur les mollusques;
- établir un protocole d'entente sur la reconnaissance de l'équivalence des systèmes et des marques d'inspection;
- adopter des programmes de formation conjoints.

Les mesures prises par le Canada concernant les systèmes d'inspection devraient permettre :

- de conclure une entente avec l'Afrique du Sud en 1996;
- de mettre la touche finale, en 1996, à un protocole d'entente avec la Nouvelle-Zélande sur la reconnaissance mutuelle;

- d'amorcer des négociations en vue de conclure des protocoles d'entente avec l'Indonésie et Cuba et d'envisager la conclusion d'accords avec l'Argentine, le Chili et peut-être d'autres pays d'Amérique latine en vue d'améliorer les liens commerciaux;
- d'élargir l'accord d'inspection conclu avec l'Islande pour en faire un accord de reconnaissance mutuelle.

Le Comité du Codex Alimentarius sur le poisson et les produits de la pêche poursuivra ses efforts d'harmonisation des normes internationales, qu'une Commission des Nations Unies devrait approuver en 1996.

On s'attend à ce que l'industrie consulte le MPO ou le ministère des Finances dans le but d'entreprendre l'examen des instruments financiers et fiscaux qui pourraient aider les entreprises à diversifier leurs exportations et à accroître la valeur unitaire des produits et services exportés.

Stratégie d'expansion des marchés

Le MAECI va collaborer avec le MPO, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), des ministères provinciaux et le Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) concernant diverses grandes mesures de développement des marchés d'exportation. La plus importante est la mise en œuvre de la démarche « Équipe Canada¹ » de l'Équipe sectorielle nationale (ESN) nouvellement établie, qui a pour mandat de coordonner, sur le marché des exportations, les activités du gouvernement fédéral, des provinces et des associations industrielles et de suivre de près les progrès réalisés en ce qui a trait aux résultats recherchés. Il faudra en particulier :

- s'assurer que les entreprises du secteur inscrivent leurs compétences et les intérêts qu'elles portent aux marchés étrangers dans la base de données WIN Exports — l'outil de base utilisé par les missions à l'étranger et par le Centre des occasions d'affaires internationales du MAECI pour apparier des pistes sur les marchés d'exportation aux capacités des fournisseurs canadiens;

- s'efforcer, avec l'industrie, d'axer les activités d'expansion du commerce sur les marchés prioritaires recensés par l'industrie;

- s'appliquer, avec l'industrie, à réaliser des projets spéciaux d'expansion du commerce (notamment de nouvelles démarches non encore incluses dans les programmes existants) dans les créneaux recensés par l'industrie;

- déterminer, de concert avec l'industrie, les foires et les missions auxquelles devraient être associées les entreprises canadiennes;

- continuer à déléguer des spécialistes canadiens auprès d'organismes internationaux afin qu'ils offrent une formation susceptible d'intensifier les liens commerciaux (par exemple, des fonctionnaires du MPO travaillent déjà au sein de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et sont associés aux programmes de formation de la FAO et à des démarches connexes pour favoriser les accords de reconnaissance mutuelle entre les pays de l'APEC);

- procéder à l'examen annuel des programmes d'expansion du commerce des années antérieures et évaluer la contribution de ces programmes à l'expansion du commerce, dans le cadre de l'examen par le MAECI des mécanismes de financement dans diverses régions;

- étudier la possibilité de détachements, auprès de missions clés, par l'industrie ou par le gouvernement fédéral et les provinces, tel que proposé dans l'Initiative de diversification économique Canada-Terre-Neuve, annoncée en juin 1995 par le ministre des Pêches, M. Brian Tobin, et par le premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells.

Information commerciale

- Améliorer la qualité des réponses fournies aux clients, des pistes commerciales et des études de marché, et des renseignements sur l'industrie des fruits de mer à l'extérieur du Canada; pour les missions importantes, améliorer l'actualité de l'information recueillie.

¹ Pour offrir de meilleurs services aux entreprises canadiennes et pour les aider à être compétitives sur la scène internationale, le gouvernement du Canada est à la recherche de nouvelles approches basées sur un partenariat avec les provinces et le secteur privé inspiré de la démarche « Équipe Canada ».

- Faciliter la diffusion de renseignements pertinents sur le marché de la pêche au moyen du système FaxLink du MAECI, système de communication sur demande avec télécopie et babillard électronique.

- En faisant appel au réseau des agents technologues des missions à l'étranger, mieux repérer les technologies étrangères en matière de récolte, de transformation, de post-transformation et d'aquiculture et, grâce au système FaxLink, en informer les entreprises canadiennes.

- Inciter l'industrie à faire connaître ses commentaires aux missions et à les guider dans la collecte de renseignements.

Renseignements

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
Direction des débouchés commerciaux
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Tél. : (613) 995-1713
Télé. : (613) 943-1103

Direction de la politique commerciale
de l'agriculture et des ressources
Tél. : (613) 992-8172
Télé. : (613) 944-0756

Ministère des Pêches et des Océans
Gestion des pêches
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6
Tél. : (613) 993-2540
Télé. : (613) 941-2717 ou 990-9691

Aquiculture
Tél. : (613) 993-2091
Télé. : (613) 990-9574

Inspection
Tél. : (613) 990-5810
Télé. : (613) 993-4220

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Direction des services aux industries de la
commercialisation des aliments et à l'industrie
du marché des fruits de mer
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : (613) 759-7545
Télé. : (613) 759-7480

Agence canadienne de
développement international
Direction des spécialistes sectoriels
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G4
Tél. : (819) 997-0483
Télé. : (819) 953-3348

Documents de référence récents

Lignes directrices par pays, pour les exportateurs canadiens de poisson (Source : MAECI),
tél. : (613) 995-1713.

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Chine, Corée du Sud, Danemark, Égypte, Espagne, États arabes du Golfe persique, États-Unis, France, Hong Kong, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni, Russie, Singapour, sud de la Floride, Suède, Suisse et Taïwan.

Atlas des pêcheries canadiennes
Répertoire des exportateurs canadiens de poissons et de fruits de mer 1995-1996.
On peut se procurer ces documents auprès de l'InfoCentre du MAECI, tél. : 1-800-267-8376; télé. : (613) 996-9709.

On peut aussi en obtenir des exemplaires au moyen du service FaxLink de l'InfoCentre en composant le numéro de télécopieur (613) 944-4500.

POISSONS ET FRUITS DE MER

Activité	Date	Lieu	Ministère	Téléphone
Asie-Pacifique Sud				
<i>World Fisheries Congress</i> : conférence	28 juill. 1996	Brisbane	MAECI	(613) 995-7652
Asie de l'Est				
Mission sur les produits de la mer	1 ^{er} janv. 1997	Taipei	MAECI	(613) 996-7582
Mission de promotion des produits de la mer	1 ^{er} mai 1997	Taipei	MAECI	(613) 996-7582
Japon				
Commercialisation de produits génériques : publicité et promotion	1 ^{er} avril 1996	Tokyo	MAECI	(613) 995-1677
Promotion du saumon : exposition solo	1 ^{er} juin 1996	Kansai	MAECI	(613) 995-1677
Mission de promotion du saumon	10 juin 1996	Tokyo, Nagoya, Fukuoka	MAECI	(613) 995-1677
Mini-étude sur les produits de poisson fumés	1 ^{er} sept. 1996	Tokyo	MAECI	(613) 995-1677
Mission canadienne sur la crevette tachetée et sur la crevette nordique	10 sept. 1996	Tokyo, Fukuoka, Nagoya	MAECI	(613) 995-1677
Exposition solo et séminaire sur les fruits de mer	1 ^{er} oct. 1996	Kansai	MAECI	(613) 995-1677
Exposition solo de fruits de mer à Fukuoka	1 ^{er} oct. 1996	Fukuoka	MAECI	(613) 995-1677
Mission de promotion de la crevette et de la crevette tachetée	1 ^{er} oct. 1996	Nagoya	MAECI	(613) 995-1677
Exposition solo de fruits de mer	15 oct. 1996	Tokyo	MAECI	(613) 995-1677
Mission de promotion des algues marines	5 févr. 1997	Tokyo	MAECI	(613) 995-1677
États-Unis				
Mission de courtiers et de détaillants de la côte ouest des États-Unis	2 mai 1996	Colombie- Britannique	MAECI	(613) 944-9474
Mission d'acheteurs de poissons des États-Unis	1 ^{er} juin 1996	Provinces de l'Atlantique	MAECI	(613) 944-9474
Aquaculture et espèces non traditionnelles : promotion de la vente au détail	1 ^{er} août 1996	Minneapolis	MAECI	(613) 944-9474
Mission d'acheteurs de fruits de mer du Midwest américain	1 ^{er} août 1996	Québec, provinces de l'Atlantique	MAECI	(613) 944-9474
Mission d'acheteurs de fruits de mer de la côte ouest des États-Unis	15 sept. 1996	Vancouver	MAECI	(613) 944-9474
<i>Seafare '96</i> : stand d'information	21 sept. 1996	Las Vegas	MAECI	(613) 944-9474
Profil des produits de la mer vendus au Michigan : étude	1 ^{er} nov. 1996	Détroit	MAECI	(613) 944-9474

Nota : La date et le lieu des événements sont sujets à modification.

Activité	Date	Lieu	Ministère	Téléphone
Exposition canadienne de produits de la mer, de produits alimentaires et de boissons : stand national	15 févr. 1997	Fort Lauderdale	MAECI	(613) 944-9474
<i>Boston Seafood Show</i> : stand du Nouveau-Brunswick	1 ^{er} mars 1997	Boston	Nouveau-Brunswick	(506) 444-5898
<i>Boston Seafood Show</i> : stand d'information	1 ^{er} mars 1997	Boston	MAECI	(613) 944-9474
Europe de l'Ouest et Union européenne				
Exposition européenne de fruits de mer (EEFM) : stand national	23 avril 1996	Bruxelles	MAECI	(613) 996-2147

Pour obtenir des renseignements détaillés et à jour sur les activités indiquées ci-dessus et sur celles concernant d'autres secteurs, veuillez consulter le Compendium de la SCCI. Cette compilation électronique des activités mises sur pied par les gouvernements fédéral et provinciaux est continuellement mise à jour. On peut y accéder par le site Internet du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

Acronymes et sigles utilisés dans la Stratégie canadienne pour le commerce international

(Cette liste ne comprend pas les références spécifiques aux acronymes...)

		DATE DUE DATE DE RETOUR	
ACDI	Agence internationale		Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur
ACN	Association de normes		Industrie Canada
AAC	Agriculture		institution financière internationale
ALE	Accord libre-échange		Organisation internationale de normalisation
ALENA	Accord de libre-échange		ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
ASEAN	Association du Sud-Est		ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec
APEC	Organisation économique		ministère de la Défense nationale
APECA	Agence du Canada		ministère des Pêches et des Océans
BFDRQ	Bureau régional		Organisation de coopération et de développement économiques
BMD	banque		Organisation mondiale du commerce
CCC	Corporation		Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
CCCE	Comité extérieur		Programme de développement des marchés d'exportation
CEI	Commerce		produit intérieur brut
CCI	Centre de commerce		petite et moyenne entreprise
CNR	Conseil		Programme des Nations Unies pour l'environnement
COAI	Centre d'industries internationales	CARR McLEAN 38-296	produit national brut
CRDI	Centre de recherches pour le développement international	RADAR	Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires
DEO	Diversification économique de l'Ouest	R-D	recherche et développement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada	RNCan	Ressources naturelles Canada
EC	Environnement Canada	SCCI	Stratégie canadienne pour le commerce international
ESN	Équipe sectorielle nationale	SCF-RNCan	Service canadien des forêts – Ressources naturelles Canada
FFCE	Forum pour la formation en commerce extérieur	SEE	Société pour l'expansion des exportations
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	UE	Union européenne



Acronymes et le commerce i

(Cette liste ne compr

canadienne pour

ACDI	Agence canadienne de développement international	GCSCE	Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur
ACN	Association canadienne de normalisation	IC	Industrie Canada
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada	IFI	institution financière internationale
ALE	Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis	ISO	Organisation internationale de normalisation
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	MAECI	ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	MAPAQ	ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique	MDN	ministère de la Défense nationale
APECA	Agence de promotion économique du Canada atlantique	MPO	ministère des Pêches et des Océans
BFDRQ	Bureau fédéral de développement régional, Québec	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
BMD	banque multilatérale de développement	OMC	Organisation mondiale du commerce
CCC	Corporation commerciale canadienne	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
CCCE	Comité consultatif sur le commerce extérieur	PDME	Programme de développement des marchés d'exportation
CEI	Communauté des États indépendants	PIB	produit intérieur brut
CCI	Centre de commerce international	PME	petite et moyenne entreprise
CNR	Conseil national de recherches	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
COAI	Centre des occasions d'affaires internationales	PNB	produit national brut
CRDI	Centre de recherches pour le développement international	RADAR	Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires
DEO	Diversification économique de l'Ouest	R-D	recherche et développement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada	RNCan	Ressources naturelles Canada
EC	Environnement Canada	SCCI	Stratégie canadienne pour le commerce international
ESN	Équipe sectorielle nationale	SCF-RNCan	Service canadien des forêts – Ressources naturelles Canada
FFCE	Forum pour la formation en commerce extérieur	SEE	Société pour l'expansion des exportations
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	UE	Union européenne





Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada